



CONFERENCE OF INGOs  
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU  
CONSEIL DE L'EUROPE

## **SESSION D'ETE COMMISSION DROITS DE L'HOMME CONF/HR(2014)SYN2**

Strasbourg, 31 juillet 2014

<p><b>PROJET DE CARNET DE BORD DE LA REUNION DU 24 JUIN 2014</b></p>
--

1. **Ouverture** de la réunion par Annelise Oeschger, Présidente de la Commission droits de l'Homme, qui invite les OING à consulter le [rapport du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit](#) en Europe paru en mai dernier. Ce document présente des propositions pour les années à venir. Elle accueille la libération du défenseur des droits de l'Homme Ales Bialiatski au Belarus, Vice-président de la FIDH – OING dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe – et rappelle que de nombreux défenseurs des droits de l'homme au Belarus sont toujours emprisonnés. En outre, la Présidente précise qu'au point 4 de l'ordre du jour, des informations seront données par les trois groupes de travail, à savoir : « les Défenseurs des droits de l'Homme », « Extrême pauvreté et droits de l'Homme » et « co-développement, migrations et droits de l'Homme ».

La Commission droits de l'Homme :

2. **A adopté** le projet d'ordre du jour de la réunion [[CONF/HR\(2014\)OJ1](#)]
3. **A adopté** le projet de carnet de bord de la réunion du 29 janvier 2014 [[CONF/HR\(2014\)SYN1](#)]

4. **Suivi de recommandations de la Conférence des OING et travaux des Groupes de travail :**

- **Groupe de travail pour l'Abolition de la torture en Europe**

**A entendu** Nicolas Huet, représentant de la Fédération Internationale de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (FIACAT) et responsable du groupe de travail pour « l'Abolition de la torture en Europe », présenter un projet de séminaire en 2015 pour la prévention de la torture en Europe centrale et orientale. Le but de cet événement sera une rencontre entre la société civile, les autorités et les mécanismes nationaux de prévention avec les objectifs suivants :

- contribuer à abolir la torture dans les pays visés par le projet ;
- renforcer les capacités de la société civile dans les pays cibles ;
- sensibiliser l'opinion publique et les autorités et créer une synergie et une stratégie régionale.

- **Groupe de suivi des trois textes sur « Droits de l'Homme et religions » adoptés en juin 2013 et janvier 2014 par la Conférence des OING ([lien vers les textes adoptés](#))**

**A entendu** François Becker, responsable du groupe de suivi présenter le plan de travail :

Actions à court terme : la préparation d'un document « Droits de l'Homme et religions » contenant une brève présentation et les trois textes adoptés. Il sera diffusé à toutes les OING et remis aux responsables des autres piliers du Conseil de l'Europe. François Becker rappelle que chaque année, le Comité des Ministres organise une rencontre avec les responsables des religions en Europe, qui aura lieu cette année à Bakou les 1 et 2 septembre. Une action en direction de tous les Etats membres et des différents courants de pensée est prévue.

Actions à moyen terme : l'organisation d'un colloque à Bruxelles « Droits de l'Homme et religions » avec diverses tables rondes sur les thèmes traités dans le rapport afin de mobiliser l'Union européenne.

La Présidente de la Commission précise que le plan de suivi a été coordonné avec le Président de la Conférence des OING et invite les OING intéressées à se manifester auprès du groupe de suivi ([frbecker@orange.fr](mailto:frbecker@orange.fr)).

- **[La résolution de l'Assemblée Parlementaire sur « La protection des mineurs contre les dérives sectaires »](#)**

**A entendu** Danièle Muller-Tulli de la Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme (FECRIS), responsable du suivi de la **recommandation** [« Dérives sectaires et violations des droits de l'Homme »](#) :

- préciser que la proposition de Recommandation de l'APCE découlant du rapport du député français Rudy Salles sur « La protection des mineurs contre les dérives sectaires » a été rejetée le 10 avril 2014 par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- regretter que la Résolution attachée au projet de rapport de Rudy Salles ait été profondément modifiée par 54 amendements. Une campagne de dénigrement avait été organisée par les opposants ;
- informer que le projet français de création d'un « Observatoire européen sur les sectes » pour forger un « consensus européen » sur la question a échoué.

- **Groupe de travail « Défenseurs des droits de l'Homme » :**

**A entendu** Dimitri Makarov du Mouvement International de Jeunes pour les droits de l'Homme (YHRM), co-responsable du groupe de travail :

- préciser que le travail du groupe se fera principalement par voie électronique et sera permanent ;
- souligner que de nombreux défenseurs des droits de l'Homme sont emprisonnés dans plusieurs pays ;
- présenter brièvement la situation au Belarus et en Azerbaïdjan où, comme dans d'autres pays, des personnes coopérant avec le Conseil de l'Europe sont poursuivies.

La Présidente de la Commission résume que, dans ce contexte, la Conférence des OING pourrait rappeler ses prises de position ([cf. déclaration adoptée par la Conférence le 26 juin 2014](#)).

- **Groupe de travail « Co-développement, migrations et droits de l'Homme »**

A entendu Marie-Christine Davy de l'Association Internationale des Charités (AIC), co-responsable du groupe de travail :

- rappeler que le Comité des Ministres a adopté une [Déclaration soutenant les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme](#) le 16 avril dernier ;
- préciser que dans ce cadre un *side-event* sera organisé le 27 janvier 2015 avec la participation de migrants originaires d'Afrique. Elle invite les OING à fournir des données objectives sur les flux migratoires. Un projet de Résolution sera présenté précisant le descriptif de la situation en Europe sur les flux migratoires en référence à la [Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail \(OIT\)](#), ainsi que la transparence des comptes pour les entreprises extractives dans les pays d'Afrique et d'Amérique latine afin d'éviter les détournements et favoriser le développement économique des pays dans lesquels opèrent les entreprises.

5. **L'article 30 de la Charte sociale européenne** sur le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale : une obligation positive des Etats pour sortir de la crise.

- **L'impact négatif des mesures d'austérité sur la vie des personnes en situation de pauvreté et les efforts pour s'en sortir**

Martine Schmelck présente la situation des droits de l'Homme connue à travers l'action de Médecins du Monde en Grèce, avec un focus particulier sur l'accès aux soins des femmes enceintes et des enfants. Elle souligne les points suivants :

Les mesures d'austérité ont entraîné des coupes massives dans les dépenses publiques de santé, avec des réductions des prestations de santé, des fermetures de services publics, des coupes dans les programmes de prévention et une augmentation remarquable des frais de consultation et de médicaments à la charge des usagers. Actuellement, près de 3 millions de citoyens sont sans assurance santé soit environ 30% de la population. Les conséquences directes sur la santé sont multiples et les « effets collatéraux » souvent dévastateurs : difficultés majeures d'accès à un suivi périnatal pour les femmes enceintes; d'accès aux vaccinations pour les enfants ; violences envers et stigmatisation des consommateurs de drogue et des travailleurs/ses du sexe ; discours haineux et attaques brutales envers les migrants.

La mobilisation de tous, société civile, institutions nationales, européennes et internationales est nécessaire pour tenter d'améliorer cette situation. Des informations peuvent être obtenues en écrivant à : [martine.schmelck@medecinsdumonde.net](mailto:martine.schmelck@medecinsdumonde.net) et dans la lecture du [rapport sur l'accès aux soins des plus précaires dans une Europe en crise sociale](#).

La Présidente fait remarquer les violations massives des droits de l'Homme dans ce pays et d'autres suites aux mesures d'austérité imposées par la Troïka de l'UE et le courage des défenseurs des droits de l'Homme « sans nom » - ce sera un point fort du message du 17 octobre 2014.

- **Préparation de la Journée Internationale pour l'éradication de la pauvreté le 17 octobre 2014 à Turin**, pilotée par le groupe de travail « Extrême pauvreté et droits de l'Homme »

**A entendu** Annelise Oeschger préciser que cette journée portera sur [l'article 30 de la Charte sociale européenne](#) et son application. Les 17 et 18 octobre se tiendra à Turin une Conférence à haut niveau sur la Charte sociale européenne organisée par le Conseil de l'Europe, le gouvernement italien et la Ville de Turin dans le cadre de la présidence italienne de l'Union européenne. L'objectif de la Conférence est de réunir les décideurs politiques des Etats membres du Conseil de l'Europe et de ses institutions, ainsi que de ceux de l'Union européenne, pour qu'ils débattent de la relance du système normatif fondé sur la Charte et de son application sur notre continent, en période de crise et en phase de sortie de crise. Le message de notre journée sera porté à la Conférence de haut niveau par le Président de la Conférence des OING.

**6. La contribution de la Conférence des OING à la [Campagne UN SUR CINQ](#) et à la [Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels \(Convention de Lanzarote\)](#)**

**A entendu** Anna Rurka du Comité européen d'Action spécialisée pour l'Enfant et la Famille dans leur milieu de Vie (EUROCEF), chargée de mission enfance-famille et co-responsable du groupe de travail « coopération intersectorielle pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels » préciser que :

- Le travail du groupe s'inscrit dans l'article 10 de la Convention qui traite de la collaboration entre les agences gouvernementales et la société civile dans l'accompagnement des enfants victimes ou auteurs de violence et d'exploitation sexuels des enfants. Les ONG sont invitées à répondre au questionnaire qui sera distribué le 26 juin lors de la Conférence plénière afin d'apporter une contribution aux réponses qui seront analysées à la prochaine réunion du Comité des Parties de la Convention de Lanzarote. Le groupe de travail créé 3 groupes nationaux, au Portugal, en Italie et en France, qui réunissent acteurs publics et privés pour pallier au fait que, malgré le cadre législatif favorable, il existe un problème de coordination entre les acteurs, ce qui a pour conséquence une double victimisation subie par l'enfant.

Les actions à venir :

- à Lisbonne, le groupe national se transformera en observatoire national « Enfant sans violence » qui sera inauguré le 3 octobre prochain ;
- en Italie, un séminaire aura lieu fin octobre qui rassemblera les groupes nationaux/observatoire des trois pays afin de créer un réseau international. Anna Rurka sollicite les ONG présentes en Italie, au Portugal et en France intéressées par cette Campagne, à collaborer avec le groupe de travail.

**La Campagne UN SUR CINQ : [la dynamique locale et régionale impulsée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux](#)**

**A entendu** Joanne Hunting, Secrétariat du Congrès, co-secrétaire de la Commission des questions d'actualité, présenter les évolutions récentes de la Campagne Un SUR CINQ qui a démarré en 2010. Le Congrès est le niveau le plus proche et le plus adapté pour sensibiliser les autorités locales afin qu'ils mettent en place des politiques pour lutter contre les abus sexuels à l'égard des enfants. Il a lancé, en 2012, un [Pacte des villes et régions](#) qui contient une liste d'initiatives qui comprend quatre volets : la prévention, la protection, les poursuites et la participation. Ce Pacte est ouvert à la signature des associations. Joanne Hunting incite les ONG à y adhérer et à sensibiliser leur public et membres en les y associant. [Les outils de la campagne sont nombreux.](#)

7. [Projet de recommandation « La violence fondée sur le genre comme arme politique »](#) préparée par le groupe de travail « Inclure les perspectives d'égalité entre les hommes et les femmes dans les processus politiques et démocratiques particulièrement pendant et après les conflits » dont la responsable est Anje Wiersinga, de l'Alliance Internationale des Femmes (AIF) - Point présenté par la Présidente de la Commission

La Commission :

**A entendu** la raison du projet de recommandation et a rappelé l'important travail réalisé par le groupe de travail au sein de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux afin d'organiser au nom de la Conférence des OING une table ronde qui se tient ce même jour sur le thème « [Les perspectives de genre - paix et sécurité](#) ».

**A débattu** et apporté des modifications au projet de recommandation « La violence fondée sur le genre comme arme politique » et **l'a approuvé** à l'unanimité moins une abstention. Le texte sera présenté à la Conférence plénière du 26 juin 2014 pour adoption.

8. [La contribution de la Conférence des OING à la campagne contre le discours de haine du Conseil de l'Europe:](#)

**A entendu** Philippe Grolleau, Pax Romana, coordinateur du projet, présenter un questionnaire express qui permettra de recueillir la perception des ONG sur le discours de haine.

**A entendu** Bridget O'Loughlin, coordinatrice de la Campagne, Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation, Service de la jeunesse, présenter la campagne qui a démarré en mars 2013 et se poursuivra jusqu'en mars 2015. Elle présente la vidéo réalisée par des jeunes portugais sur le sujet. La campagne dispose de nombreux outils de communication (site Web, facebook, twitter, etc.) et se concentre sur les journées dédiées aux groupes vulnérables ou les minorités. Une journée par mois est entreprise une action pour soutenir les réfugiés ou les demandeurs d'asile. Une action est proposée pour promouvoir l'idée de promouvoir la journée du 22 juillet, « Journée des crimes de la haine ». [Un manuel pour soutenir le mouvement contre le discours de haine](#) dont la version française sera prochainement en ligne a été élaboré.

**A entendu** Gilbert Meyer, membre de l'Association Regards d'Enfants présidée par Brigitte Kahn, -dont la mission essentielle est de former, éduquer et partager les droits de l'Homme auprès des enfants en Europe- présenter une opération pilote qui se déroulera en Alsace pendant un an. Elle s'inscrit dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Un Comité pédagogique composé de représentants de l'éducation nationale, de parents d'élèves, d'élèves, de la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA), du Mémorial du Déporté Résistant, des associations confessionnelles et avec le soutien du Ministère de l'Intérieur français, doit répondre au besoin principal exprimé par les jeunes de s'opposer à la montée de la violence physique et verbale en milieu scolaire.

9. [Projet de recommandation « Lutter contre l'antisémitisme en Europe »](#)

**A entendu** Gérard Fellous, expert du Comité de pilotage « Agir contre l'antisémitisme en Europe » de la Commission établi dans le cadre de sa contribution au projet « Lutte contre le discours de haine 2014-2016 ». Les points majeurs de son intervention ont porté sur :

- l'aggravation de l'antisémitisme dans la quasi-totalité des Etats membres du Conseil de l'Europe depuis les années 2000 ;
- Un accroissement des manifestations d'antisémitisme en Europe constaté notamment par l'Agence des droits fondamentaux, l'ECRI et des organismes privés ;

- en 2007, l'Assemblée Parlementaire dans sa Résolution 1563 « regrette que le conflit du Proche-Orient ait eu des répercussions sur le développement de l'antisémitisme en Europe, cela est particulièrement le cas parmi beaucoup d'immigrés dans les villes européennes ». Depuis 7 ans, il y a eu aggravation, avec des morts ;
- les réseaux sociaux permettent de diffuser et mobiliser les personnes les plus perméables à l'antisémitisme. C'est le nouveau terrain investi par les propagandistes.
- Les ONG ont un rôle important à jouer dans la mobilisation pour une réponse vigoureuse et publique à leur rencontre.

**A approuvé** à l'unanimité le projet de Recommandation « Lutter contre l'antisémitisme en Europe » après lecture et modifications. Le texte sera présenté à la Conférence plénière du 26 juin 2014 pour son adoption.

**10. La [Recommandation du Comité des Ministres sur la promotion des droits de l'Homme des personnes âgées](#) du 19 février 2014**

A entendu Alain Koskas, FIAPA, responsable du groupe de travail « Violences à l'égard des personnes âgées » qui a contribué à l'élaboration de la recommandation dans le cadre du Comité directeur des droits de l'Homme (CDDH) entre 2012 et 2014. Depuis l'adoption de la recommandation, une conférence s'est tenue à Varsovie pour promouvoir son texte. Une 2ème conférence s'est tenue le 17 juin à Paris à la fois sur la Charte sociale et sur la Recommandation. Les 18, 19 et 20 juin, des délégations parlementaires italienne et française ont travaillé sur les migrants âgés en s'appuyant sur la Charte sociale et sur la Recommandation. Un rapporteur spécial a été nommé par l'ONU en 2014 sur la cause des personnes âgées.

**11. La réforme de la Cour européenne des droits de l'Homme :** pour information, Jean-Bernard Marie, représentant de la Conférence des OING au Comité Directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH) :

Il souligne qu'en ce qui concerne la réforme à long terme de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), le véritable enjeu est le système de protection des droits de l'Homme lui-même qui est revisité. En lien avec la Conférence de haut niveau sur l'avenir de la CEDH, qui s'est tenue du 18 au 20 avril 2012 à Brighton, le groupe de rédaction F, s'est réuni en mars et en mai 2014. Une conférence à Oslo sur la réforme de la Cour, les 7 et 8 avril 2014, a soulevé des orientations afin que le système soit maintenu et amélioré avec ses fondamentaux : l'indépendance des juges et l'accès de l'individu à cette juridiction internationale. Une vigilance de la Conférence des OING est indispensable sur ce projet de réforme de la Cour. Par ailleurs, Jean-Bernard Marie précise l'importance de la coopération du groupe de travail « Co-développement, migrations et droits de l'Homme » sur le sujet « Entreprises et droits de l'Homme ». En conclusion, M. Marie attire l'attention de la Commission sur le [Rapport du CDDH en date du 6 juin 2014 sur « L'impact de la crise économique et des mesures d'austérité sur les droits de l'Homme en Europe »](#).

**12. Questions diverses**

La Présidente invite les membres de la Commission à participer à la Table ronde « [Perspectives de genre : Paix et sécurité](#) » à 13h au Palais de l'Europe.

En conclusion de la réunion, Maritchu Rall, Rapporteur de la Commission, délivre un message amical et ses remerciements à Annelise Oeschger, arrivant en fin de son mandat de Présidente : « Au moment où tu termines ton mandat, je souhaite rappeler l'énergie et la passion que tu as mises en œuvre pour défendre et promouvoir les droits de l'Homme, en

particulier des plus pauvres. Etre femme au cœur des pauvretés, tu l'as prouvé pleinement par tes actions et tes démarches. Merci de tout cœur. Permetts-moi d'y associer l'ensemble des OING de la Commission qui ont pu apprécier ton engagement et ton travail ».

Maritchu Rall  
Rapporteur de la Commission